

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CHAUFFAGE URBAIN DE CERGY-PONTOISE UN RÉSEAU MODERNISÉ ET PERFORMANT

Lundi 9 décembre, près de 40 usagers et abonnés du réseau de chauffage urbain de Cergy-Pontoise se sont retrouvés pour une présentation et des échanges avec les équipes de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et de son délégataire CenergyY. Au programme : bilan des 5 premières années du contrat de délégation et des investissements réalisés ; explications et travail de groupe sur la tarification du chauffage urbain et sur les économies d'énergie.

La production et distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire est un service de la Communauté d'agglomération. Construit dans les années 70, et raccordé en 1996 au Centre de traitement et de valorisation des déchets de Saint-Ouen l'Aumône, le réseau de chaleur de Cergy-Pontoise présente aujourd'hui un **mix énergétique exemplaire** et alimente de nombreux équipements et entreprises ainsi que l'équivalent de 33 000 logements répartis sur les communes de **Cergy, Eragny-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise**.

#### 2020 – 2024 : UN RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN RÉNOVÉ ET MODERNISÉ

À l'automne 2019, la société CenergyY, filiale du Groupe Coriance, a été désignée par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise comme nouveau délégataire pour prendre en charge sur 20 ans le service de production et de distribution de chaleur, avec comme objectif principal la rénovation du réseau de distribution. Ainsi, pour garantir la continuité de ce service public, CenergyY investit **111 millions d'euros**, dont **51 millions d'euros de travaux initiaux**, dans la rénovation et la modernisation de l'ensemble du réseau, tout en poursuivant l'amélioration de sa performance environnementale. L'essentiel de ces **travaux de fiabilisation** ont été réalisés entre 2020 et 2024 :

- Fiabilisation de la centrale biomasse et ajout de deux chaudières gaz sur le site des Bellevues
- Création d'une centrale de production de chaleur gaz sur le site Axe-Majeur Horloge
- Ajout d'une chaudière gaz sur le site des Linandes
- Réalisation du passage en régime basse pression des 40 km de réseau, permettant ainsi de limiter les déperditions thermiques.
- Création d'un nouveau maillage du réseau sur la commune de Cergy, remplacement et rénovation 42 vannes du réseau, afin de limiter les perturbations de service en cas de fuite, et garantir la distribution de chaleur aux abonnés et usagers.
- Adaptation de l'ensemble des sous-stations au régime basse pression, rendues également « communicantes » afin de pouvoir mieux les gérer à distance.
- Et sur la durée du contrat jusqu'en 2039, remplacement de 60% des canalisations, soit 30 km sur les 57 km de réseau existants

#### UN RÉSEAU AUX PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES EXCEPTIONNELLES

Depuis 2019, la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) utilisées pour produire la chaleur (chaleur issue de l'incinération des ordures ménagère et biomasse) est en hausse, entraînant **une division par 2 des émissions de gaz à effet de serre**. Par ailleurs, **l'arrêt définitif**,

CONTACT PRESSE

**Aline Duchemin**

Directrice adjointe à la Communication et à la Participation citoyenne

Tél : 06 17 43 16 14

[aline.duchemin@ceryypontoise.fr](mailto:aline.duchemin@ceryypontoise.fr)

dès l'automne 2019, de la chaufferie charbon a généré une baisse pérenne des émissions de polluants atmosphériques du réseau.

Le réseau de Chauffage Urbain de Cergy-Pontoise est depuis 12 ans lauréat du label Eco-réseau de chaleur.

## UN TARIF COMPÉTITIF, STABLE ET TRANSPARENT

Plusieurs comparatifs de tarifs montrent que le chauffage urbain est très compétitif par rapport aux autres modes de chauffage (cf Amorce). Les usagers bénéficient d'un taux de TVA minorée à 5,5 % sur leur facture de chauffage grâce à la performance environnementales du réseau. Par ailleurs, son tarif est stable dans la durée puisqu'il est **peu lié aux fluctuations des prix des énergies fossiles** grâce à la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique contractuel, servant de base à la facturation. De plus, les frais d'entretien de la partie publique du réseau ainsi qu'un service d'intervention d'urgence disponible 24h/24 et 7j/7 sont assurés par le délégataire.

La facturation aux habitants desservis se décompose en plusieurs étapes, la première étant **la facturation du service public par Cenergy aux abonnés**, avec la part abonnement et la part consommation ; ces factures sont mensuelles et les tarifs, consultables sur le site du délégataire, sont révisés chaque mois. Puis **le gestionnaire de l'immeuble ajoute le coût de l'entretien du réseau secondaire et éventuellement d'autres frais de gestion** et réalise l'appel de charges auprès de l'utilisateur. En cas de panne due à un dysfonctionnement sur la partie « publique », des indemnités sont calculées en cas de perturbation supérieure à 3 heures et au prorata de la puissance souscrite par chaque abonné. Cenergy a mis en place un outil qui permet de détecter automatiquement les perturbations sur le réseau, même celles qui ne sont pas ressenties par les locataires et de calculer les éventuelles indemnités associées. Ces calculs sont vérifiés mensuellement par les services de la Communauté d'agglomération qui s'assurent également de l'émission trimestrielle des avoirs correspondants.

## ÉCOGESTES ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Que ce soit au niveau du bâtiment ou dans les logements, des gestes simples permettent de maîtriser sa consommation, alléger la facture et diminuer l'impact sur l'environnement. La Communauté d'agglomération et Cenergy sensibilisent régulièrement habitants et usagers à ces écogestes permettant des économies d'énergie. Cenergy a par ailleurs réalisé un cahier de préconisations afin d'accompagner les abonnés et représentants d'utilisateurs dans la gestion des installations secondaires.

### À RETENIR

61.5 kilomètres de réseau en 2023

4 communes raccordées

386 abonnés – 11 nouveaux abonnés en 2023

80 000 habitants raccordés - 33 000 équivalents logements

Mix énergétique 2023 : 66% d'énergies renouvelables (Valorisation thermique des déchets : 42% - bois : 24%) / gaz : 34%

Se tenir informé sur l'état du réseau : 1 site web – 1 application – 1 numéro dédié 24h/24 7j/7